



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lutte contre l'exclusion

Question écrite n° 35244

Texte de la question

M. Jean-René Marsac alerte Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur l'accès aux soins. Le rapport du Secours Populaire Français du mois d'octobre consacré à la santé montre que l'accès aux soins est très difficile pour les personnes les plus modestes. Ainsi, 39 % des personnes interrogées déclarent avoir renoncé ou retardé des soins en raison de leurs coûts. Les jeunes ne sont pas épargnés: 30 % des 20-24 ans ont renoncé à l'achat de médicaments par exemple. Plus les gens ont un salaire modeste, moins ils ont accès aux soins. Ainsi 40 % des personnes qui gagnent moins de 1200 euros par mois ont renoncé à des lunettes alors qu'ils ne sont que 29 % sur la population totale. Les problèmes de coûts sont dus aux remboursements, aux franchises médicales et aux dépassements d'honoraires (qui concernent 52 % des accouchements ou 71 % des opérations de la cataracte). Le problème de la désertification médicale est aussi en cause, puisque pour de plus en plus de personnes au coût de la visite s'ajoute le coût du déplacement. 13 % des personnes interrogées ont ainsi renoncé à une visite chez un spécialiste car ce dernier était trop loin, et 9 % à une consultation chez un généraliste. Ces chiffres sont en augmentation depuis 2007. Ces inégalités devant la santé sont réelles. Les personnes les plus modestes qui se restreignent sont pourtant celles qui ont les plus gros besoins en matière de santé. Face à cette situation sanitaire alarmante, il souhaiterait savoir quelles mesures il compte prendre pour assurer un accès aux soins facilité, sur le plan financier et géographique.

Données clés

Auteur : [M. Jean-René Marsac](#)

Circonscription : Ile-et-Vilaine (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35244

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 novembre 2008, page 9706

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)